



Juge pour enfant incompetent ?

Par **munier**, le **11/12/2012** à **13:53**

bj a vous tousrnrnmerci pour tous les renseignements qui me seront utilesrnrnde puis l'été dernier, mon ex ne souhaite plus prendre sa fille comme il a été convenu lors du jugement rnrnson excuse est que sa fille est irrespectueuse et ne passe seulement qu'une journée avec elle.rnrnpourriez vous me dire qu'elles sont mes droits et si il est possible de faire intervenir un juge pour enfant ?rnrnil compte prendre ma fille le 25 et me la ramener le soir,rnpuis je lui refusé ?rnrnun juge pour enfant est au courant. ainsi qu'une éducatrice qui passe l'après-midi une fois par mois ainsi qu'une " thérapie familiale " qui nous a été ordonné par le juge.rnrnje trouve inadmissible que cela puisse durer aussi longtempsrnrnquel est mon recours pour que cela cesse.rnrnmerci à vous

Par **cocotte1003**, le **11/12/2012** à **18:00**

Bonjour, votre ex a un droit de visite et non une obligation à ce titre s'il souhaite plus prendre sa fille c'est son droit vous ne pouvez pas lui l'imposer, par contre vous pouvez envisager de demander une augmentation de pension puisque vous l'aurez plus souvent. Si son père a un droit de visite sur 2 jours et qu'il souhaite la ramener au bout d'un jour, vous n'êtes pas tenu de reprendre votre fille, cordialement